



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.283

DECISION

***Concernant la fixation de tarifs
de la Salle de Spectacles « Jean Gabin » de ROYAN***
==°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de la Salle de Spectacles « Jean Gabin », comme suit :

	<i>Catégorie 1</i>	<i>Catégorie 2</i>	<i>Catégorie 3</i>	<i>Catégorie 4</i>
Plein tarif	19,00 € (couleur orange)	16,00 € (couleur saumon)	13,50 € (couleur bleue)	8,50 € (couleur rose)
Adhérent Bravissimo	13,50 € (couleur bleue)	11,00 € (couleur jaune)	8,50 € (couleur rose)	6,00 € (couleur rouge)
CCAS, Créa, Comités d'Entreprise, handicapés	16,0 € (couleur saumon)	13,50 € (couleur bleue)	11,00 € (couleur jaune)	7,50 € (couleur violet)
Scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi	4,00 € (couleur vert)	4,00 € (couleur vert)	4,00 € (couleur vert)	4,00 € (couleur vert)
CAREL, Amicale, associations théâtrales	11,00 € (couleur jaune)	6,00 € (couleur rouge)	7,50 € (couleur violet)	6,00 € (couleur rouge)

CARTE BRAVISSIMO

➤ Individuelle	16,00 €
➤ Famille	19,00 €

BILLETTERIE (CONNAISSANCE DU MONDE)

➤ Plein tarif	8,50 €
➤ Tarif réduit	7,50 €
➤ Tarif adhérents Bravissimo	6,00 €
➤ Etudiants, Demandeurs d'emploi	4,00 €
➤ Enfants	Gratuit

-d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 313 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO